



Conditionnement(s)

Emballages

0,5 L (x 10)

Palettes

250 L

Fiche d'identité

Composition

19 g/l de 6-benzyladénine (1,8 % du poids)

19 g/l de Gibbérelline A4A7 (1,8 % du poids)

Formulation

SL - concentré soluble

Autorisation de Mise sur le Marché

n°8200489

Détenteur de l'Autorisation de Mise sur le Marché

SUMITOMO CHEMICAL AGRO EUROPE S.A.S - RCS 379 603 087 - S.A. capital 3 990 010 € - Parc d'Affaires de Crécy - 10A rue de la Voie Lactée - 69370 Saint-Didier-au-Mont-D'Or

Distributeur

PHILAGRO France – SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy – 10A rue de la Voie Lactée – 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or – Tél. 04 78 64 32 64 – Fax 04 72 53 04 58.

® Marque déposée Valent BioSciences LLC, USA

Bien lire l'étiquette avant l'utilisation du produit, respecter les précautions d'emploi.

Description

Promalin® est une association de substances de croissance produites par bio fermentation. Les substances de croissance de **Promalin®** s'ajoutent aux gibbérellines et cytokinines présentes dans les fruits.

L'action conjuguée de gibbérellines et cytokinines apportées par **Promalin®** permet, selon le stade, les doses, les conditions d'application et les variétés :

- d'améliorer la qualité des fruits,
- de limiter le phénomène de rugosité,

en renforçant l'action des substances de croissance émises naturellement par la plante.

Préparation et application

Préparation de la bouillie

Remplir d'eau propre la cuve du pulvérisateur aux deux tiers de la quantité souhaitée.

Mettre en route l'agitation et la maintenir pendant toute la durée de la mise en œuvre du traitement.

Introduire la quantité nécessaire de produit dans le pulvérisateur.

Compléter le niveau d'eau.

Rincer l'emballage (3 fois) et le rendre inutilisable.

En cas d'emballage incomplètement utilisé, le refermer et le stocker en lieu sûr.

Pendant l'application

- Eviter tout contact avec la peau et les yeux
- Ne pas traiter en présence de vent
- Ne pas respirer les vapeurs, ni le brouillard de pulvérisation

- Ne pas pulvériser à proximité des points d'eau (mares, cours d'eau, fossés...)
- Ne pas souffler dans les buses pour tenter de les déboucher.

Après l'application

Immédiatement après l'application, nettoyer les équipements de protection, se laver les mains à l'eau savonneuse, prendre une douche et changer de vêtements.

Mélanges et compatibilité

Seuls les mélanges autorisés peuvent être utilisés. Tout mélange doit être préalablement testé.

Précautions à prendre et mises en garde

Nettoyage du pulvérisateur et du matériel de préparation de la bouillie

Avant le traitement, vérifier que le matériel d'application et de préparation de la bouillie est propre, exempt de tout résidu d'application précédente. Certains produits nécessitent un nettoyage selon une procédure particulière (se référer aux consignes du fabricant).

Aussitôt après le traitement, rincer et nettoyer très soigneusement le matériel d'application et de préparation de la bouillie, conformément à la réglementation en vigueur.

Pour les emballages vides

Réemploi interdit. Bien vider lors de l'utilisation du produit. Rincer le bidon 3 fois en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Précautions d'emploi

Protection de l'opérateur et du travailleur

Pour l'opérateur, porter :

Dans le cadre d'une application à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique

• Pendant le mélange/chargement

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m2 ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.

• Pendant l'application – pulvérisation vers le haut

Si application avec tracteur avec cabine

- Combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m2 ou plus avec traitement déperlant ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine ;

Si application avec tracteur sans cabine

- Combinaison de protection de catégorie II type 4 avec capuche ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;

• Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m2 ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.

Pour le travailleur, porter une combinaison de travail (cotte en coton/polyester 35%/65% - grammage d'au moins 230 g/m2) avec traitement déperlant et, en cas de contact avec la culture traitée, des gants en nitrile certifiés EN 374-3.

Usages

Culture	Cible	Dose	DAR Stades d'application	Nombre Maximum d'applications	ZNT Aqua ZNT Terrestre
Pommier	Rugosité	0.3 l/ha	3 jours BBCH 65-89	4 /an Avec un intervalle minimum de 7 jours entre deux applications	5m -
	Action sur la qualité des fruits	1.25 l/ha	F* (BBCH 69) BBCH 65-69	1 /an	5m -

*Les conditions d'utilisation du produit permettent de respecter les limites maximales de résidus applicables.

PHILAGRO France ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et usages mentionnés ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres usages tels que prévus par l'arrêté du 26 mars 2014.

Les limites maximales de résidus applicables dans les pays de l'Espace Economique Européen sont consultables à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>. Pour les autres pays susceptibles d'importer les denrées issues des cultures traitées, il est de la responsabilité de l'utilisateur du produit et de l'exportateur des denrées d'assurer la conformité en matière de quantité de résidus.

Recommandations d'emploi

L'application doit se faire avec un matériel de pulvérisation spécialement adapté afin d'assurer une répartition régulière et uniforme du produit.

Veiller au bon réglage du matériel avant de commencer l'application.

Afin d'obtenir une absorption optimale du produit, il est recommandé de traiter le matin ou le soir, c'est-à-dire lorsque l'humidité relative de l'air est élevée.

Action contre la rugosité sur pomme de variété Golden

Adapter la dose en fonction du risque :

- Risque important : 0,3 L/ha à chaque application.
- Risque moyen : 0,15 L/ha à chaque application.

Appliquer **Promalin®** à partir du stade BBCH 65 (pleine floraison) et pendant toute la période de sensibilité à la rugosité, soit en moyenne 4 applications, espacées de 7 à 10 jours.

Respecter un délai de 48 heures avec un traitement éclaircissant.

Action sur la qualité des fruits

Appliquer **Promalin®** en une seule application à la dose de 1,25 l/ha entre les stades BBCH 65 et 69.

Pour cet usage, adapter le volume de pulvérisation à la dimension et à la densité des arbres.

De façon à obtenir la meilleure efficacité, veiller à bien mouiller les 2/3 supérieurs des arbres.

Traiter en l'absence de vent de façon à éviter tout effet de dérive.

Nos recommandations tiennent compte des informations disponibles à la date de fabrication du produit.

Après traitement

Culture de remplacement

L'agriculteur doit conduire la culture de remplacement selon les bonnes pratiques agricoles en tenant compte, sous sa responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant l'exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales ; il doit utiliser les techniques permettant à la culture de remplacement de bénéficier des meilleures conditions de croissance.

Informations réglementaires

EUH401: Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P261: Éviter de respirer les brouillards/vapeurs.

Délai de rentrée : 6 heures.

SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Description des premiers secours

Généralités : en cas de contact/d'exposition, si des troubles apparaissent ou si les symptômes persistent, obtenir un avis médical (médecin, SAMU (15) ou centre antipoison).

Inhalation : sortir de l'atmosphère nocive. Mettre à l'air frais et au repos.

Peau : retirer les vêtements souillés. Les laver avant de les réenfiler. Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau.

Yeux : rincer complètement avec beaucoup d'eau. Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet. Ne pas faire couler vers l'œil non atteint.

Ingestion : ne pas faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, rincer la bouche immédiatement avec de l'eau.

Fiche de Données de Sécurité disponible sur simple appel au 04 78 64 32 18 ou sur Internet : www.quickfds.com

Numéro d'urgence : 0 800 21 01 55

Transport et stockage

Conserver le produit uniquement dans l'emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur et fermé à clé, à l'abri de l'humidité, du gel, dans un endroit frais, aéré et ventilé, à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver à une température supérieure à -10 °C.

Les gestes responsables

Important - PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces, etc... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par l'Autorité Compétente.

Garantie

Le fabricant ne donne aucune garantie, explicite ou implicite, relative à l'utilisation du produit d'une autre manière que celle indiquée sur l'étiquette. L'utilisateur sera responsable des risques liés à l'utilisation et/ou la manipulation et/ou l'entreposage de ce produit en cas de non-respect des recommandations de l'étiquette.

Toute reproduction du présent texte est interdite.

PHILAGRO France – SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy – 10A, rue de la Voie Lactée – 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or – Tél. 04 78 64 32 64 – Fax 04 72 53 04 58 – PHILAGRO France est agréé par le Ministère de l'Agriculture sous la référence RH02089 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à destination des utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit, à www.phytodata.com et www.philagro.fr. Annule et remplace tout document antérieur de même nature. 10/2017